

C.C.A.S. du 1er avril 2025

PROCES-VERBAL 2025/1

- ☒ PANIZZI Frank
- ☒ DE JERPHANION Thomas
- ☐ DE SMEDT Gonda
- ☐ FRANCOIS Sandrine
- ☒ MATHIEU Marie-Christine
- ☐ NOVI Sandrine
- ☒ DE JERPHANION Armelle
- ☐ GAIRE Edith
- ☒ GIORDANO Geneviève
- ☐ LIEUTIER Régis
- ☒ NIRONI Yvon

Président de séance : M. Frank PANIZZI

Lieu : Mairie de PONTEVES – Mairie

Ouverture de la séance : 17h45

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et fait l'appel nominal pour vérifier que le quorum est atteint.

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CCAS DU 3 JUILLET 2024**

Monsieur le Président invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du CCAS du 3 juillet 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, ouï l'exposé du président, Monsieur Frank PANIZZI, et après en avoir délibéré :

APPROUVE le procès-verbal du CCAS du 3 juillet 2024.

➤ **COMPTE RENDU DE L'ACTION DU CCAS**

- Aucune demande d'aide
- 614 repas portés à domicile
- 4 dossiers d'aide personnalisée d'autonomie à domicile ou en établissement (APA)
- 2 dossiers d'obligation alimentaire
- 1 dossier RSA
- 2 cartes de stationnement

➤ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur le Président explique que le Compte Financier Unique (CFU) est la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le CCAS va donc délibérer, pour la 1ère fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Monsieur le Président donne lecture au Conseil d'Administration des résultats du compte financier unique 2024.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	4 663,96	5 311,40			4 663,96	5 311,40
RESULTAT DE L'EXERCICE		647,44				647,44
Report de l'exercice 2023		9 667,64				9 667,64
Opération de l'exercice et report	4 663,96	14 979,04			4 663,96	14 979,04
RESULTATS CUMULES		10 315,08				10 315,08
RAR						
RESULTATS DEFINITIFS	4 663,96	14 979,04				10 315,08

L'assemblée élit Mme Mathieu Marie-Christine afin de faire procéder au vote et Monsieur le Président se retire conformément à la loi.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, ouï l'exposé de Mme Mathieu Marie-Christine et après en avoir délibéré :

APPROUVE les résultats du compte financier unique 2024 ci-dessus présenté.

➤ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration le résultat du compte financier unique 2024.

Monsieur le Président précise au Conseil d'Administration que l'excédent de fonctionnement suivant a été constaté à la clôture de l'exercice 2024 : 10 315,08 € et qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, ouï l'exposé du président, Monsieur Frank PANIZZI, et après en avoir délibéré :

DECIDE de reporter en fonctionnement (R002) 10 315,08 € et de ne pas affecter de résultat.

➤ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Président donne lecture au Conseil d'Administration du budget primitif pour l'année 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général-011	43 232,00	Produit des services-70	40 065,33
Autres charges de gestion courante-65	7 473,41	Dotations et participations-74	225,00
		Autres produits gestion courante-75	100,00
Virement à la section d'inv.-023	-	Résultat réporté-R002	10 315,08
TOTAL	50 705,41	TOTAL	50 705,41
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations financières-27		Immobilisations financières-27	
		Virement de la section de fonctionnement-021	
Déficit d'investissement reporté-D001		Solde d'exécution reporté-R001	
TOTAL	-	TOTAL	-

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, ouï l'exposé du président, Monsieur Frank PANIZZI, et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Président d'effectuer un virement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% de montant de la section.

ADOpte le budget Primitif 2025 tel que présenté.

➤ ACCEPTATION DE DONS

Monsieur le Président explique à l'assemblée que le CCAS peut être amené à percevoir des dons. Le CCAS a reçu, par exemple, en 2024, un don de l'entreprise Back Road.

Par ailleurs, monsieur le Président informe l'assemblée qu'un administré a fait un don de 40 euros (quarante euros) au CCAS (par chèque).

Monsieur le Président demande aux membres du CCAS d'accepter ce don et d'accepter tous les dons qui pourraient être faits au CCAS dans le futur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, ouï l'exposé du président, Monsieur Frank PANIZZI, et après en avoir délibéré :

ACCEPTe le don de 40 euros (quarante euros) fait par un administré ;

ACCEPTe tous les dons qui seront faits au CCAS dans le futur ;

DECIDE d'imputer cette somme à l'article 7688 du BP 2025 du CCAS.

➤ QUESTIONS DIVERSES

M. le Président lève la séance à 18H15

A PONTEVES, le 1^{er} avril 2025

Le Président,
Frank PANIZZI

